

Commune de FRESSE
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du mercredi 14 juin 2017

Nombre de membres :
Afférents au conseil : 15
En exercice : 15
Présent(s) : 11
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) 1
Votants : 14
Affiché le : 19/06/2017

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le mercredi 7 juin 2017 pour la session ordinaire du mercredi 14 juin 2017.

L'an deux mil dix-sept, le mercredi quatorze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire,**

Etaient Présents : Mme **CARDOT** Eliane, Mrs **PERNOT** Jean-Marie, **FERRETTI** Benjamin, Adjoints, Mme **PHEULPIN** Marie-Josée, M. **GAUFROID** Florian, Mmes **GAUDIN** Marylène, **LAPARRA** Isabelle, Mrs **DYSLI** Sébastien, **HERRIAU** Jérôme, Mme **LEIMBACHER** Sabrina et M. **DAGUE** Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s): Mme **PLUCHON** Caroline qui donne pouvoir à Mme **LEIMBACHER** Sabrina ;

Mme **GUILLIER** Nathalie qui donne pouvoir à Mme **PHEULPIN** Marie-Josée ;

Mr **LOVAT** Philippe qui donne pouvoir à Mme **CARDOT** Eliane.

Absent (s) : Mr **DEMANDE** Jocelyn

Mr **FERRETTI** Benjamin a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Projet Intercommunal de création d'une piste forestière sur le Mont de Vannes – subventions et financement ;
- Modification des statuts de la CCHVO : prise de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)
- Recensement population 2018 – Désignation du coordonnateur communal ;
- Tarification des locations salles du bâtiment Salle des Fêtes ;
- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal ;
- Questions et Affaires diverses.

N° 15
PROJET INTERCOMMUNAL DE CREATION D'UNE PISTE FORESTIERE SUR LE MONT DE VANNES
SUBVENTIONS ET FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre du projet de création d'une piste forestière sur le Mont de Vannes en partenariat entre les communes de Fresse, Saint Barthélémy et Melisey par convention de mandat en date du 10 septembre 2014, il convient de modifier et compléter les délibérations n°59 et 39 précédemment en date des 17/9/2014 et 3/6/2016.

Les conditions de partage et de financement du coût des travaux ont été définitivement établies :

Coût prévisionnel des travaux : 112 318,83 € HT
Maitrise d'œuvre ONF : 11 231,83 € HT

123 550,66 € HT

Subventions accordées 50% :

MAAF : 13 659,92 € HT (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)
Conseil départemental : 9 196,86 € HT
FEADER : 38 918,30 € HT (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

61 775,08 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Commune	Taux de Participation	Montant ht	Montant de la Subvention	Solde ht à charge Des communes
Melisey	67%	82 778,61	41 389,30	41 389,31
Fresse	14%	17 297,02	8 648,51	8 648,51
Saint Barthélémy	19%	23 474,16	11 737,27	11 737,26
TOTAL	100%	123 550,16	61 775,08	61 775,08

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal à

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)
4	2	8

Donne un avis favorable sur le projet et son financement.

N° 16 MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHVO : PRISE DE LA COMPETENCE « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Lors du conseil communautaire du 10 mars 2017, le Président a informé les délégués que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, votée le 19 décembre 2013 prévoit l'entrée en vigueur d'une compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » **obligatoire, confiant notamment aux communautés de communes, la compétence gestion des cours d'eau, ainsi que les moyens de prévenir et lutter efficacement contre les inondations.**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré,
le conseil municipal :à :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	2

- **ACCEPTE** la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon en les complétant par l'adjonction de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dans la partie relative à la « la protection et à la mise en valeur de l'environnement ».

N° 17 DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Il est donc nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de mettre en place l'organisation, la logistique du recensement, d'organiser la campagne locale de communication, d'assurer la formation de l'équipe communale, l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. Il sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Madame Sabrina LEIMBACHER est désignée comme coordonnateur communal. **Mme Sabrina LEIMBACHER ne prend pas part à la délibération.**

N° 18 TARIFICATION DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 01/01/2018

Nature de la location	Habitants de FRESSE				Extérieurs commune			
	Salles des Associations	Sous-sol	Salle polyvalente		Salles des Associations	Sous-sol	Salle polyvalente	
			1 jour	2 jours			1 jour	2 jours

DECES : GRATUIT – Dépôt de garantie 80€								
Conférences payantes – Apéritifs	25 €	25 €	35 €		40 €	40 €	60 €	
Entreprises de spectacles			50 €				75 €	
Repas de 30 personnes maxi	40 €				50 €			
Repas de famille (baptême – communion – mariage)			80 €	120 €			120 €	160 €
<u>ASSOCIATIONS</u> Soirée dansante sans repas (caution 80 €)							140 €	
Soirée dansante avec repas (caution 80 €)							190 €	
Activités culturelles et sportives payantes et régulières	10 € de l'heure avec 2 heures minimum du lundi 14h au vendredi 12h – Sauf jours fériés – CAUTIONS							
Associations de FRESSE	GRATUIT mais chèque de caution de 80 € pour l'année Pour tous (sauf décès) 2 chèques sont demandés : un chèque de 80 euros en garantie pour le nettoyage et un chèque de 250 euros de caution.							

N° 19

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 01/01/2017

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du **1^{er} janvier 2017** afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'**UNANIMITE**

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 :
- **1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe 35 H.**
- **1 Adjoint administratif territorial à 6 H.**
- **2 Adjoints techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à 35 H.**
- **1 Adjoint technique territorial à 17 H.30**
- **1 Adjoint d'animation territorial à 9 H.01**
- **1 Adjoint d'animation territorial à 2 H.21**
- **1 ATSEM principal de 2^{ème} classe à 18 H.50**
- **AUTORISE** M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions et Affaires diverses :

- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe 35 H.
- 1 Adjoint administratif territorial à 6 H.
- 2 Adjointes techniques territoriaux principaux 2^{ème} classe à 35 H.
- 1 Adjoint technique territorial à 17 H.30
- 1 Adjoint d'animation territorial à 9 H.01
- 1 Adjoint d'animation territorial à 2 H.21
- 1 ATSEM principal de 2^{ème} classe à 18 H.50
- **AUTORISE** M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions et Affaires diverses :

Monsieur le Maire porte à connaissance à son conseil municipal :

- ✓ Le colombarium et le jardin du souvenir ont été installés cette semaine ;
- ✓ Donne l'orientation des travaux 2017 ;
- ✓ Tour de France : passage le mercredi 5 juillet : le col de la Chevestraye sera fermé de 7 H. à 24 H.
Les personnes qui empruntent cette route pour se rendre au travail sur le secteur de BELFORT peuvent obtenir un laissez-passer s'adresser en mairie ;
- ✓ Un camion PIZZA est installé tous les mardis sur la place de la salle des Fêtes de 17 H. à 21 H.
- ✓ L'Union Musicale de Mélisey et l'ADAPEI ont adressé leurs remerciements pour les subventions versées ;
- ✓ Propose de mener une réflexion sur la mise en place d'une mutuelle santé communale dans la commune réservée aux administrés.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 00.

Vu,
Le Maire,
Alain DAGUE

